

UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1920

Ouverture: 8 Avril 1920 — Clôture: 15 Juillet 1920

Les cours commencent le 12 Avril 1920



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1920.

FR. 0.50

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . .	49
Faculté de Droit. . . . .	54
Faculté de Théologie . . . . .	62
Faculté de Médecine . . . . .	68
Institut Dentaire . . . . .	82
—	
Prix universitaires . . . . .	87
Renseignements généraux . . . . .	99
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	108

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'ÉTÉ 1920

Ouverture: 8 Avril 1920 — Clôture: 15 Juillet 1920

Les cours commencent le 12 Avril 1920



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1920

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1920

Les examens du début du semestre d'été commencent le jeudi 8 avril 1920.

Les cours commencent le 12 avril 1920 et la clôture du semestre a lieu le 15 juillet 1920.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

*Le Bureau du Sénat, pour les années 1918-1920, est composé de :*

MM. Raoul GAUTIER, *Recteur* ;  
Georges FULLIQUET, *Vice-Recteur* ;  
Albert MALCHE, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique (Fonctions elliptiques) [suite].</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 7 à 9 h. ; samedi, à 7 heures.	20.
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Vendredi, de 4 à 6 heures.	20.
<i>Conférences de géométrie supérieure.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires. Méthodologie mathématique.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.

<b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord.		
<i>Astronomie sphérique avec exercices pratiques.</i>	4 h.	
Mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.		20.
<b>M. Emile Chaix</b> , prof. ord.		
<i>Géographie physique.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 4 heures.		20.
<i>Travaux pratiques : topographie</i> (autant que possible sur le terrain).		
Le jeudi (heures à fixer avec les participants).		
<b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Une après-midi par semaine.		
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Conférences de laboratoire et exercices (électricité appliquée)</i> [avec M. le prof. A. SCHIDLOF].		
Jeudi, de 7 heures à midi.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
<b>M. Arthur Schidlof</b> , prof. extr.		
<i>Introduction à la théorie de gravitation d'Einstein.</i>	2 h.	
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 2 heures.		44.
<b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.		
<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.		
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i>		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. Chim.org. et inorg.

<b>M. Adolphe Kaufmann</b> , prof. extr.		
<i>Chimie aromatique II.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 8 heures.		Ecole de Chimie. G. A <sup>1</sup> .
<i>Matières colorantes.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<i>Médicaments synthétiques.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<i>Parfums synthétiques.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<b>M. Philippe-A. Guye</b> , prof. ord.		
<i>Chimie technique.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S <sup>2</sup> .
<i>Chimie théorique.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).		
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.		
III. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<b>M. Emile Briner</b> , prof. extr.		
<i>Chimie technique spéciale :</i>		
<i>Electrochimie.</i>	1 h.	
Mercredi et vendredi, à 6 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chapitres choisis de chimie technique.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> (seront annoncées ultérieurement).		

<sup>1</sup> Grand Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<b>M. Louis Chavanne</b> , prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.	
<i>Urologie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.	
<i>Analyse alimentaire.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.	

<b>M. Louis Duparc</b> , prof. ord.		
<i>Minéralogie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. <sup>1</sup>	
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.	Salle de trav. prat. de Minéralogie.	
<i>Pétrographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.	Salle de trav. prat. de Minéralogie.	
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.	Salle de trav. prat. de Minéralogie.	
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P.A.	
<i>Toxicologie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	Salle de trav. prat. de Minéralogie.	
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.	
Samedi, de 2 à 4 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.	
<i>Praticum de pétrographie</i> [avec M. SABOT, assistant].	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.	
<i>Laboratoire de minéralogie.</i>		
Tous les jours.		
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		

<b>M. Paul Wenger</b> , prof. extr.		
<i>Analyse des produits métallurgiques.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Exercices pratiques d'analyse métallurgique.</i>	2 h.	
Jeudi, de 9 à 11 heures.	Ec. de Chimie.	
<i>Préparation mécanique des minerais.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.	Ec. de Chimie. P.A.	

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

<b>M. Emile Guyénot</b> , prof. ord.		
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.		30.
<i>Biologie générale : La sexualité dans le règne animal.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		30.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	4 h.	
Mercredi ou samedi.	Institut de Zoologie.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Zoologie.	

<b>M. Emile André</b> , prof. ord.		
<i>Zoologie lacustre</i> (avec exercices de pêche sur le lac).	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		17.
<i>Protistologie</i> (avec démonstrations au laboratoire).	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		17.
<i>Parasitologie</i> (arthropodes parasites de l'homme).	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		17.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre</i> [s'adresser au professeur].	Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac. <sup>1</sup>	

<b>M. Robert Chodat</b> , prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Morphologie et systématique des Archidiophytes.	5 h.	
Lundi, à 8 et 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		Aula.
<i>Génétique</i> (Théories modernes de l'hérédité).	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques de botanique</i> (Complément du cours).	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures	Institut de Botanique.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.	
<i>Travaux de biométrie et de génétique.</i>		
Tous les jours.		
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut de Botanique.	
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>		
Le jeudi.		

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 22.

<b>M. Alfred Lendner, prof. extr.</b>		
<i>Pharmacognosie.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et samedi, à 8 heures.	Instit. de Botanique.	
<i>Détermination des plantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.	Institut de Botanique.	
<b>M. Léon-W. Collet, prof. ord.</b>		
<i>Stratigraphie.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 7 heures.		30.
<i>Géologie de la Suisse.</i>	1 h.	
Mercredi, à 7 heures.		30.
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.	
Mardi, de 2 à 5 heures.	Labor. de Géologie <sup>1</sup> .	
<i>Exercices pratiques de paléontologie.</i>	3 h.	
Mercredi, de 2 à 5 heures.	Labor. de Géologie.	
<i>Travaux dans le laboratoire de géologie.</i>		
Tous les jours, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.	
<i>Excursions géologiques.</i>		
<b>M. Edouard Claparède, prof. ord.</b>		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Pathologie de l'esprit et psychologie des anormaux.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie appliquée à l'éducation.	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .	
<i>Psychologie individuelle et appliquée, cours avec démonstrations.</i>	2 h.	
Vendredi, de 3 à 5 heures.	Lab. de Psychologie.	
<i>Exercices pratiques.</i> — Une matinée par semaine, le vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychol.	
<i>Recherches spéciales au Laboratoire de psychologie.</i>		
Tous les jours.		
<b>M. Eugène Pittard, prof. ord.</b>		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 6 heures.		30.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 18.

<sup>2</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		46.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		46.
<i>Travaux pratiques.</i>	3 h.	
Judi, de 2 à 5 heures.	Lab. d'Anthropologie <sup>1</sup> .	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Boris Alfimoff, Dr ès sc.</b>		
<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et l'analyse quantitative élémentaire.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A. <sup>2</sup>	
<i>Les idées modernes sur la constitution de la matière.</i>	1 h.	
Judi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Principes fondamentaux de la chimie.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
<b>M. Alphonse Bernoud, Dr ès sc.</b>		
<i>La science hellène.</i>	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		44.
<b>M. John Briquet, Dr ès sc.</b>		
<i>Géographie botanique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		46
<b>M. Jean Carl, Dr phil.</b>		
<i>Ostéologie comparée des mammifères.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.		30.

<sup>1</sup> Rue LeFort, 1.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

<b>M. André Chaix</b> , Dr ès sc.		
<i>Topographie expéditive et interprétation de cartes au point de vue de la géographie physique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement).		Labor. de Géographie <sup>1</sup> .
<b>M. Paul Chaskelis</b> , Dr ès sc.		
<i>Histoire philosophique des progrès de la physique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<i>Histoire philosophique des progrès de l'astronomie.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner</b> , Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	44.	
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.	44.	
<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , Dr ès sc.		
<i>Théorie des ensembles (applications).</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	20.	
<b>M. Arnold Pictet</b> , Dr ès sc.		
<i>Anatomie comparée des arthropodes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.	47.	
<i>Biologie des insectes.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.	47.	
<b>M. Max Reinhard</b> , Dr phil.		
<i>Les gîtes des minéraux non métalliques, II<sup>me</sup> partie : Les charbons et les sels marins.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Labor. de Géologie <sup>1</sup> .
<b>M. Louis Reutter</b> , Dr phil.		
<i>Chimie végétale (avec méthodes d'extraction des alcaloïdes, essences glucosides, résines, huiles fixes, etc.; préparation synthétique d'une partie de ceux-ci, caractères spécifiques chimiques et physiques).</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

<sup>1</sup> Rue de Candolle, 48.

<i>Chimie médico-pharmaceutique (nouveaux et anciens remèdes).</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques des résines et des oléorésines.</i>	1 h.	
Jeu-di, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pharmacie galénique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Technologie chimique.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
<b>M. Pierre Revilliod</b> , Dr ès sc.		
<i>Paléontologie des vertébrés (mammifères).</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.	30.	
<b>M<sup>lle</sup> Eugénie Rogovine</b> , Dr ès sc.		
<i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
<b>M. Charles René Sabot</b> , Dr ès sc.		
<i>Métallographie. — Etude des principaux alliages industriels (avec projections).</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.		Lab. de Minér.
<i>Exercices pratiques de métallographie. — Polissage, attaque, observation microscopique, photographie.</i>	2 h.	
Jeu-di, de 10 à 12 heures.		Lab. de Minér.
<b>M. Georges Tiercy</b> , Dr ès sc.		
<i>Mécanique céleste : orbites cométaires.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	20.	

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; la Protistologie et la Parasitologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912)

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année* : Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

*2<sup>me</sup> année* : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*3<sup>me</sup> année* : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Cours spéciaux.

#### B. — Exercices pratiques.

*1<sup>re</sup> année.* — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

*2<sup>me</sup> année.* — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

*3<sup>me</sup> année.* — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

#### C. Laboratoires de Chimie.

*1<sup>re</sup> année.* — Chimie analytique.

*2<sup>me</sup> année.* — Chimie analytique.

*3<sup>me</sup> année.* — Chimie technique.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année* : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

*2<sup>me</sup> année* : Minéralogie. — Chimie théorique (I et II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

*3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années* : Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

*1<sup>er</sup> semestre (hiver)* : Chimie inorganique. Physique. Botanique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

*2<sup>me</sup> semestre (été)* : Chimie organique. Botanique. Physique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

*3<sup>me</sup> semestre (hiver)* : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

*4<sup>me</sup> semestre (été)* : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

*5<sup>me</sup> semestre (hiver)* : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.  
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. == Institut de Botanique.

L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.  
L. P. == Laboratoire de Psychologie.  
L. Prot. et Par. == Laboratoire de Protistologie  
et Parasitologie

## FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Fehr 20	Collet 30	Collet 30		Collet 30	Fehr 20
8 à 9	Fehr 20 Schidlof 44 Chodat Aula Sabot L.M.	C.-E. Guye Aula Kaufmann E.C.G.A. Lendner I.B. Carl 30 Rogovine E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Kaufmann E.C.G.A. Lendner I.B. Sabot L.M.		C.-E. Guye Aula Carl 30	C.-E. Guye Aula Lendner I.B.
9 à 10	Cailler 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 Wenger E.C.P.A. Reutter E.C.	Gautier 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.	Cailler 20 Chodat Aula Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Cailler 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Cailler 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Cailler 20 Wenger E.C.P.A.	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30	Cailler 20 Chavanne E.C.A.C.S. Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A.	Duparc L.M. Ph. Guye E.C.A.C.S. Alfimoff E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Claparède L.P. Tiercy 20	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Alfimoff E.C.P.A.	Cailler 20	Schidlof 44 Alfimoff E.C.P.A.		Alfimoff E.C.P.A.	
3 à 4		Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S.		Claparède L.P.	
4 à 5	Chaix 20 Bernoud 44	Chaix 20	Fehr 20		Fehr 20 Claparède L.P.	
5 à 6	Cailler 20 Duparc L.M. Arnold Pictet 17	Duparc L.M. André 17 Pittard 46 Revilliod 30	Fehr 20 Duparc L.M. André 17 Pittard 46		Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Guyénot 30 Lendner I.B. Arnold Pictet 17	Hochreutiner 44
6 à 7	Cailler 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 Reinhard L.G.	Wenger E.C.P.A. Pittard 30 Alfimoff E.C.P.A.	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A. Hochreutiner 44		Briner E.C.A.C.S. André 17	

## FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Homère : <i>Odyssée</i> , ch. VIII à XII.	2 h.
Vendredi, à 9 et 10 heures.	47.
Eschine : <i>Contre Ctésiphon</i> .	2 h.
Mardi, à 8 h., et mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Littérature grecque</i> (cours général).	
Les poèmes homériques (suite).	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	46.
<i>Papyrologie.</i>	
Edition de textes de la collection de Genève.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Tacite, <i>Dialogue des orateurs</i> . — Apulée, <i>Métamorphoses</i> , livre XI.	4 h.
Mardi, à 9 h.; vendredi, à 8 h.; samedi, à 8 et à 9 h.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Lucain et Perse.	2 h.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde. Les tentatives de réforme religieuse et sociale (en dehors du bouddhisme).	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie lyrique au XIX <sup>e</sup> siècle. Les Parnassiens.	2 h.
Lundi et <del>vendredi</del> , à 5 heures.	45.
<i>Conférences.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Littérature espagnole.</i> — Cervantes, sa vie et son œuvre.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication du roman de <i>Tristan</i> , par Bérroul ( <i>Classiques français du moyen âge</i> , n <sup>o</sup> 12 ; Paris, Champion).	2 h.
Jeudi, à 10 et 11 heures.	B.P.
Explication d'anciens textes italiens, d'après l' <i>Alt-italienische Chrestomathie</i> de P. Savj Lopez et M. Bartoli.	2 h.
Mardi, à 10 et 11 heures.	B.P.
Explication du <i>Don Quixote</i> de Cervantes.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	B.P.
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Bayle, <i>Pensées sur la Comète</i> . — H.-B. de Saussure, <i>Voyage dans les Alpes</i> . — H. Becque, <i>Les Corbeaux</i> .	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.
<i>Philologie française (conférence).</i> — Etudes sur la polémique du premier <i>Discours</i> de J.-J. Rousseau.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B.P.

<b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.	
<i>La poésie allemande au XVIII<sup>e</sup> siècle : De Haller à Goethe.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
<i>Carl Spitteler.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence. — Walther von der Vogelweide.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<i>Dissertations et discussions. — Gottfried Keller.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	46.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise. — Les précurseurs du romantisme en Angleterre, au XVIII<sup>e</sup> siècle; leur influence en France et en Allemagne. Thomson, Gray, Ossian, Cowper, Burns.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	46.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Chancer : <i>The Knight's Tale.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
Emerson : <i>Poems.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Questions choisies de linguistique générale, avec application aux langues modernes.</i>	2 h.
Mardi, à 4 h., et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	57.
<i>Exercices pratiques de linguistique grecque et latine.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	46.
<i>Sanskrit.</i>	2 h.
Mardi, à 3 heures, et samedi, à 2 heures.	46.

<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général. — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial. — Socrate.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie. — La morale et l'esthétique selon Fouillée et Guyau : dissertations et discussions.</i>	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.	
<i>Philosophie générale et philosophie morale : Les problèmes philosophiques.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	45.
<i>Conférence. — Dissertations et discussions sur des questions générales de philosophie.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.	
<i>Logique. — Les principes de la raison.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	30.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>L'instinct et l'enfant (cours général).</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Aspects sociaux de l'éducation (Cours spécial).</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence. — Idées nouvelles en matière d'éducation. Visites de classes. Bibliographie.</i>	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.

<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Moyen âge et temps modernes.</i> — L'Italie au temps de la Renaissance.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire moderne et contemporaine</i> [pour la suppléance de M. le prof. SEITZ]. — Etudes sur la Révolution : de Louis XVI à Napoléon.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — La Féodalité.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Textes du moyen âge du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	58.
<i>Conférence historique.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Traités du XVIII <sup>e</sup> et du XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain au III <sup>e</sup> et au IV <sup>e</sup> siècle de notre ère.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.
[Suppléant : M. <del>André Oltmanns</del> .]	
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures. (M. P. E. Martin)	58.
<i>Histoire contemporaine</i> [voir cours et conférences de M. le professeur F. DE CRUE].	
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.

<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
[Suppléant : M. <b>Antony Babel</b> , D <sup>r</sup> en sociologie.]	
<i>Histoire économique.</i> — La révolution de 1848. La politique douanière européenne au XIX <sup>e</sup> siècle. Histoire de la 1 <sup>re</sup> et de la 2 <sup>me</sup> Internationale. L'évolution économique de la France, de l'Allemagne et de l'Italie dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures. <i>cf. jeudi 45/58</i>	49.
[Suppléant : M. <b>Georges Fleury</b> , D <sup>r</sup> en sociologie.]	
<i>Histoire des doctrines économiques.</i> — L'école historique.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures. <i>compensée jeudi 45/58</i>	46.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr. (en congé).	
[Suppléant : M. <b>Georges Nicole</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au IV <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — L'Assyrie.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	58.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la philosophie arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives. — Origines des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.

	Salle
Les peuples riverains de la Méditerranée, études de préhistoire, d'ethnogénie et d'ethnographie.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	46.
Conférence.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	46.
Excursions (à organiser au cours du semestre).	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

<i>Langue allemande</i> : M. <b>Otto Hassler</b> , Dr phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'allemand</i> : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 4 heures.	49.
<i>Langue anglaise</i> : M. <b>Antoine Velleman</b> , Dr phil., priv.-doc.	
<i>Cours pratique d'anglais</i> : Exercices de conversation et de discussion.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	17.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. <b>Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
M. <b>François Bouchardy</b> , lic. ès lettres.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.

*à 10 h.*

	Salle
M. <b>Louis Zbinden</b> , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	
	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. Al <sup>1</sup> .
M. <b>Henri Mercier</b> , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
M. <b>Albert Sechehaye</b> , Dr phil., privat-docent.	
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	57.
<i>Versification.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 heures, et samedi, à 4 heures.	57.
M. <b>Georges Thudichum</b> , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique.	
Les sons du français ; exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.	48.
M. <b>Louis-J. Courtois</b> , Dr ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	44.

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

**M. Alfred Mercier**, lic. ès lettres, privat-docent.  
*Exercices de stylistique.* — Traduction commentée de  
 textes anglais. 1 h. 57.  
 Samedi, à 2 heures.

**M. Albert Roussy.**  
*Exercices de stylistique.*  
 I. Traduction commentée de textes russes. 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. *Vendredi 5 h.*  
 II. Traduction commentée de textes polonais. 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. *28.*

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

**M. Charles Baudouin**, Dr en philosophie.  
*Les lois de la suggestion (psychologie pédagogique).* 1 h. 45  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) *Mardi à 11 h.*

*Psychanalyse du symbolisme: Emile Verhaeren (esthétique).* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) *Mardi à 4 h.*

**M. Isaac Benrubi**, Dr phil.  
*La philosophie contemporaine en France.* 1 h. 45  
 Mercredi, à 3 heures.

**M. Louis-John Courtois**, Dr ès lettres.  
*Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.* — II. De Voltaire à Hugo. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 6 heures. 44.

**M. Waldemar Deonna**, Dr ès lettres.  
*Science de l'art.* 2 h. 46  
 Lundi et samedi, à 5 heures.

**M. Ferdinand Morel**, Dr en philosophie.  
*Etude de l'activité psychique onirique.* 1 h. 44  
 Mercredi, à 5 heures.

**M. Edmond Privat**, Dr ès lettres.  
*La question de la langue internationale.* 1 h. 17.  
 Lundi, à 4 heures.

**M. François-Frédéric Roget.**  
*Langue et littérature anglaises.*  
 Cours principal: Etude des auteurs prescrits pour  
 la licence. Texte shakespearien: *Antony and Cleopatra.* 2 h. 47.  
 Lundi et mercredi, à 4 heures.  
 Cours accessoire du précédent: Textes de Milton,  
 Byron, Tennyson. La langue moderne et sa gram-  
 maire. 2 h. 47.  
 Vendredi et samedi, à 4 heures.

**M. Jules Ronjat**, Dr ès lettres.  
*Questions de phonétique romane.* 1 h. 47  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

**M. Georges Thudichum.**  
*Diction et prononciation françaises.* 2 h.  
 I. *Phonétique pratique.* — a) Exercices d'articulation  
 et de prononciation sur les voyelles et les conson-  
 nes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. —  
 Correction des accents étrangers.  
 II. *Diction.* — Exercices de lecture expressive;  
 déclamation.  
 Lundi et vendredi, à 5 heures. 48.

**M. Antoine Velleman**, Dr phil.  
*Langue et littérature rhétoromanes.*  
 Interprétation du Cudesh da Lectura per las Scoulas  
 primaras d'Engiadin' Ota, III Anneda. 2 h. 45  
 Mardi et mercredi, à 5 heures.

**M. Johannès Widmer**, Dr phil.  
*Musées suisses: Genève.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)  
~~*La nature et l'art.*~~  
 Etudes psychologiques historiques, avec visites au  
 Musée et excursions. 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)  
 Esquisse d'une histoire de l'art en Suisse, du XVI<sup>e</sup>  
 siècle à nos jours. 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.



# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

Salle

<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Alcoolisme, paupérisme, bienfaisance. Education intellectuelle, professionnelle et morale.	4 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 5 heures.	49.
Mardi, à 11 heures.	46.
<i>Sociologie théorique.</i> — Le facteur politique en sociologie : influence des doctrines et systèmes.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	47.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h. ; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	57.
<i>Economie publique.</i> — L'exploitation des chemins de fer par l'Etat.	1 h.
Samedi, à 6 heures.	57.
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.

Salle

**M. William E. Rappard**, prof. ord. (en congé partiel).  
*Finances publiques.* — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques. 2 h.  
 Vendredi et samedi, à 8 heures. 17.

[Suppléant pour le cours d'Histoire économique :  
**M. Antony Babel**, D<sup>r</sup> en sociologie.]

*Histoire économique.* — La révolution de 1848. La politique douanière européenne au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>me</sup> Internationale. L'évolution économique de la France, de l'Allemagne et de l'Italie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Vendredi et samedi, à 5 heures. 49.

[Suppléant pour le cours d'Histoire des doctrines économiques : **M. Georges Fleury**, D<sup>r</sup> en sociologie.]

*Histoire des doctrines économiques.* — L'école historique. 2 h.

Jeudi et vendredi, à 9 heures.

**M. William Rosier**, prof. ord.

*Géographie politique.* — Répartition de la population et son adaptation aux conditions géographiques. 2 h.

Lundi et jeudi, à 6 heures. 46.

*Géographie économique.* — Economie agricole, industrielle et commerciale de la France. 2 h.

Lundi et jeudi, à 2 heures. 46.

*Conférence de géographie.* — Lectures, travaux et discussions sur des sujets traités dans les cours de géographie politique et de géographie économique. 1 h.

Jeudi, à 3 heures. 57.

**M. Liebmann Hersch**, prof. extr.

*Statistique générale.* — Démographie comparée (nuptialité, natalité, mortalité ; tables de mortalité, calcul de survie). 2 h.

Jeudi, à 8 heures, et samedi, à 11 heures. 46.

*Jeudi, à 5 h.*

	Salle
<i>Statistique spéciale.</i> — Ajustement de séries empiriques	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	46. / 17
<i>Conférence.</i> — Travaux des étudiants et exercices de statistique graphique.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.
<b>M. Hans Toendury</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i>	
Introduction et première partie.	3 h.
Lundi, de 3 à 5 h., et mardi, à 3 heures.	49.
<i>Cours spécial d'économie commerciale et Conférence d'économie commerciale.</i>	
Entreprises industrielles.	3 h.
Lundi, à 6 h., et mardi, à 4 et à 6 heures.	49.
<b>M. Edouard Folliet</b> , prof. ord.	
<i>Vérification des comptes.</i>	3 h.
Technique de la vérification des comptes. — Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.	
Expertises et arbitrages en comptabilité.	46.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	
<i>Opérations de bourse.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
(Pour étudiants ayant déjà quelques notions de comptabilité.)	
Lundi, à 9 heures.	46.
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
Assurances. — Propriété intellectuelle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	45.

## COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

	Salle
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde. Les tentatives de réforme religieuse et sociale (en dehors du bouddhisme).	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	19.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Morale sociale.</i> — Le mariage et la famille.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	28.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Socrate.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — La morale et l'esthétique selon Fouillée et Guyau, dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>L'instinct et l'enfant</i> (cours général).	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Aspects sociaux de l'éducation</i> (cours spécial).	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Idées nouvelles en matière d'éducation. Visites de classes. Bibliographie.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.

<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Moyen âge et temps modernes.</i> — L'Italie au temps de la Renaissance.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire moderne et contemporaine</i> [pour la suppléance de M. le prof. SEITZ]. — Etudes sur la Révolution : de Louis XVI à Napoléon.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — La Féodalité.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Textes du moyen âge du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	58.
<i>Conférence historique.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire diplomatique.</i> — Traités du XVIII <sup>e</sup> et du XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. (en congé partiel).	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain au III <sup>e</sup> et au IV <sup>e</sup> siècle de notre ère.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i>	
[Suppléant : M. André Oltramare.]	58.
Jeudi, à 9 heures.	
<i>Histoire contemporaine</i> [voir cours et conférences de M. le professeur F. DE CRUE].	
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.

<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr. (en congé).	
[Suppléant : M. Georges Nicole, Dr ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au IV <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — L'Assyrie.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	58.
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Code civil suisse.</i> — Successions.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescriptions.	4 h.
Mardi, à 10 h.; vendredi, à 8 et 9 h., et samedi, à 9 heures.	48.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; vendredi, à 8 et 9 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	48.
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i> Confédération d'Etats; république fédérative; état unitaire; compétences fédérales. Pouvoirs fédéraux.	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 10 heures.	48.
<b>M. Charles Cailier</b> , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	20.

<b>M. Henri Fehr, prof. ord.</b>		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, de 7 à 9 h. ; samedi, à 7 heures.		20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.		20.
<b>M. Eugène Pittard, prof. ord.</b>		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique.— Origines de l'homme et développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 6 heures.		30.
Les peuples riverains de la Méditerranée. Etudes de préhistoire, d'ethnogénie et d'ethnographie.	4 h.	
Lundi, à 11 heures.		46.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Applications sociales.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		46.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		46.
<i>Démonstrations au Laboratoire.</i>	3 h.	
Judi, de 2 à 5 heures.		Lab. d'Anthropologie. <sup>1</sup>
<i>Excursions (à organiser au cours du semestre.)</i>		

<b>M. Emile Guyénot, prof. ord.</b>		
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.		30.
<i>Biologie générale : la sexualité dans le règne animal.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		30.

<sup>1</sup> Rue LeFort, 1.

<b>M. Robert Chodat, prof. ord.</b>		
<i>Botanique.</i> — Morphologie et systématique des Archidiophytes.		5 h.
Lundi, à 8 et 9 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		Aula.
<i>Génétique</i> (Théories modernes de l'hérédité).		1 h.
Lundi, à 9 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques de botanique</i> (Complément du cours).		3 h.
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux de biométrie et de génétique.</i>		
Tous les jours.		
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>		
Le jeudi.		
<b>M. Edouard Claparède, prof. ord.</b>		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Pathologie de l'esprit et psychologie des anormaux.		2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie appliquée à l'éducation.		1 h.
Vendredi, à 11 heures.		Lab. de Psychologie.
<i>Psychologie individuelle et appliquée, cours avec démonstrations.</i>		2 h.
Vendredi, de 3 à 5 heures.		Lab. de Psychologie.
<i>Exercices pratiques.</i> — Une matinée par semaine, le vendredi, de 9 heures à midi.		Lab. de Psychol.

**M. Hector Cristiani, prof. ord.**  
*Hygiène publique.*  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Louis Mégevand, prof. ord.**  
*Accidents du travail.*  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

Salle

*Langue allemande* : M. Otto Hassler, Dr phil., priv.-doc. 2 h. 49.  
*Cours pratique d'allemand* : Lecture, conversation, exercices de traduction et composition. Mercredi et vendredi, à 4 heures.

*Langue anglaise* : M. Antoine Velleman, Dr phil., priv.-doc. 2 h. 17.  
*Cours pratique d'anglais* : Exercices de conversation et de discussion. Mardi et mercredi, à 6 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel, Dr en sociologie. 1 h.  
*Histoire économique de Genève. Le XVIII<sup>e</sup> siècle.* (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

M. Joseph Bonnet, Dr sc. com. 1 h.  
*Banque.* (Jour et heure à fixer ultérieurement.)  
*Transports et assurances maritimes.* (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

M. Edouard Dufour, Dr en sociologie. 2 h. 44.  
*Le socialisme en France, de Babeuf à Jaurès* (suite du cours d'hiver). Mardi et mercredi, à 10 heures.

M. Georges Fleury, Dr en sociologie. 2 h. 17.  
*Cours de sociologie positive.* Lundi et mardi, à 10 heures.  
*Cours d'histoire des doctrines économiques.* (Jours et heures à fixer ultérieurement.) 2 h. 45.

M. Otto Karmin, Dr phil. 1 h. 47.  
*Les théoriciens de la paix* : De Kant à la guerre mondiale. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)

M. Emile Wilmot, lic. ès sc. sociales. 1 h. 44.  
*Lecture et commentaire de l'Esprit des lois de Montesquieu.* Vendredi, à 5 heures.

M. Alfred Juvet, Dr phil.

*Exercices pratiques de français* destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire de français. 1 h.  
 Samedi, à 3 heures. 17.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.  
 (Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>2</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie<sup>2</sup>politique).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions poli-

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

tiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

que. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Economie poli-

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

tique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

[M. le Professeur HANS TOENDURY, Administrateur.

Pour le Programmé des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

## DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

### MENTION A (Economie privée).

#### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

### MENTION B (Economie publique).

#### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 46.

<sup>3</sup> Voir note 2 p. 43.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =  
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Fehr	20	Borel	48	Borel	48			Borel	48	Fehr	20
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46			Rappard	17	Rappard	17
	Borel Fehr Chodat	49 20 Aula	Borel	49	Borel	49	Gaillard Hersch	28 46	Martin Borel	48 49	Gaillard	28
9 à 10	Folliet	46	Folliet Malche	46 57	Folliet De Crue	46 57	Fleury Hersch A. Oltramare Martin	46 57 58 48	Fleury	46		
	Martin Cailler Chodat	48 20 Aula	Martin	48	Martin Cailler Chodat	48 20 Aula			Martin Borel Chodat	48 49 Aula	Martin Cailler Chodat	48 20 Aula
10 à 11	Nicole	58	Logoz Malche Martin	45 57 48	Logoz	45			Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Fazy Guyénot	48 30			Seitz	46	Werner De Crue Seitz	45 58 46			Fazy Guyénot	48 30
	Fleury	17	Guyénot Dufour	30 44	Guyénot Dufour	30 44						
11 à 12	Choisy Pittard Claparède	29 46 30	Wuarin Claparède	46 30	Milhaud De Crue	30 45	Milhaud De Crue	30 45	Milhaud De Crue Claparède	30 45 L.P.	Hersch P. Oltramare	46 17

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Rosier	46					Rosier	46			Werner	47
3 à 4	Toendury	49	Toendury De Crue	49 45	P. Oltramare De Crue	17 58	Rosier	57			Werner	47
	Toendury Werner	49 45	Toendury	49	Werner Hassler	45 49	Milhaud	57	De Crue Claparède	45 L.P.	Juvet	17
4 à 5	Toendury Werner	49 45	Toendury	49	Werner Hassler	45 49	Milhaud	57	Wuarin Werner Claparède Hassler	46 45 L.P. 49	Wuarin	46
	Wuarin	49	Wuarin Pittard	49 46	Wuarin Fehr Pittard	49 20 46	Hersch	46			Babel Guyénot Wilmot	49 30 44
5 à 6	Wuarin	49	Wuarin Pittard	49 46	Wuarin Fehr Pittard	49 20 46	Hersch	46			Babel Guyénot Wilmot	49 30 44
6 à 7	Rosier Wuarin Toendury Pittard	46 47 49 30	Toendury Pittard Nicole Vellemann	49 30 46 17	Milhaud Malche Fehr Nicole Vellemann	48 45 20 46 17	Rosier Milhaud	46 57	Milhaud Malche	30 45	Milhaud	57

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Code civil suisse.</i> — Successions.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescriptions.	4 h.
Mardi, à 10 h. ; vendredi, à 8 et 9 h., et samedi, à 9 heures.	48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale.	5 h.
Lundi et mardi, à 11 h. ; mercredi, à 10 et 11 h., et samedi, à 11 heures.	48.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> (fin du cours d'hiver).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — III. Obligations.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 9 h. ; jeudi, à 8 et 9 h.	49.
<i>Lecture de textes de droit romain</i> , en complément aux cours de première année.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	50.

	Salle
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	50.
<i>Législation civile comparée.</i> — III. Objet et méthode.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	50.
<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J <sup>a</sup> .
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h. ; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	57.
<i>Economie publique.</i> — L'exploitation des chemins de fer par l'Etat.	1 h.
Samedi, à 6 heures.	57.
<i>Conférence d'économie publique.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — IV. Successions.	3 h.
Jeudi, à 10 h. ; vendredi, à 7 h. ; samedi, à 11 h.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — Droits réels.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 11 h., et vendredi, à 8 et 11 h.	44.
<i>Conférence de droit civil suisse.</i>	2 h.
Samedi, de 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> h. à 4 heures.	48.
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	4 h.
Mercredi, à 9 et 10 h. ; vendredi et samedi, à 10 h.	17.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. extr. <i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (spécialement du droit germanique et suisse). — II <sup>me</sup> partie : Droit privé.	5 h.	49.
Lundi, à 11 h.; mardi, à 10 et 11 h.; samedi, à 8 et 9 heures.		
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord. <i>Droit public général</i> .	5 h.	49.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; vendredi, à 8 et 9 heures.		
<i>Droit international privé</i> .	3 h.	48.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.		
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord. <i>Droit public suisse</i> (constitutionnel et administratif). — Confédération d'Etats; république fédérative; état unitaire; compétences fédérales; pouvoirs fédéraux.	3 h.	48.
Lundi, vendredi et samedi, à 10 heures.		
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord. <i>Droit commercial</i> . Assurances.	3 h.	48.
Lundi, jeudi et samedi, à 7 heures.		
Propriété intellectuelle.	2 h.	48.
Jeudi, à 8 heures, et vendredi, à 14 heures.		
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord. <i>Finances publiques</i> . — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	2 h.	17.
Vendredi et samedi, à 8 heures.		
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. extr. <i>Droit pénal allemand avec références à l'avant-projet d'un code pénal suisse</i> .	3 h.	44.
Jeudi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Philosophie du droit</i> .	2 h.	48.
Mardi et mercredi, à 5 heures.		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Michel Aguiléra</b> , D <sup>r</sup> en droit. <i>L'idée du droit en Allemagne depuis Kant</i> .	1 h.	17.
Lundi, à 3 heures.		
<b>M. Albert Caleb</b> , D <sup>r</sup> en droit, lic. ès sc. politiques. <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> .	2 h.	44.
Vendredi et samedi, à 3 heures.		
<b>M. Michel Grodensky</b> , D <sup>r</sup> en droit, lic. ès sc. soc. <i>Théorie générale du droit</i> . — La sanction objective, la sanction subjective.	1 h.	17.
Lundi, à 2 heures.		
<i>Science juridique abstraite</i> . — Qu'est-ce que la métaphysique du droit?	1 h.	17.
Mardi, à 2 heures.		
<i>Science juridique sociale</i> . — Qu'est-ce que la sociologie du droit?	1 h.	17.
Mercredi, à 2 heures.		
<i>Conférence</i> . — Problèmes de philosophie juridique : discussion, travaux.	1 h.	17.
Jeudi, à 2 heures.		
<b>M. Edmond Pittard</b> , D <sup>r</sup> en droit. <i>Droit aérien</i> (suite du cours d'hiver).	1 h.	44.
Samedi, à 10 heures.		
<b>M. Albert Richard</b> , D <sup>r</sup> en droit. <i>Législation du travail</i> . — La loi fédérale sur le travail dans les fabriques et le contrat de travail.	1 h.	48.
Samedi, à 5 heures.		
<b>M. Antoine Sottile</b> , lic. en droit et lic. en philos. <i>Droit international public</i> . — Introduction. Sujets de droit des gens. La Ligue des Nations, les Etats.	2 h.	44.
Jeudi, à 4 heures.		
<i>La Ligue des Croix-Rouges</i> .	1 h.	44.
Jeudi, à 5 heures.		
<i>Droit diplomatique et consulaire</i> . — Les représentants des Etats. Les souverains, les ministres des affaires		

étrangères, les agents diplomatiques, les consuls.  
Droit de légation actif et passif. Classification des  
agents diplomatiques, etc.

2 h.

(Jours et heures à fixer ultérieurement.)

*Droit diplomatique et consulaire comparé.* — Organisation  
des carrières diplomatiques et consulaires dans  
les différents pays d'Europe et d'Amérique. Règle-  
ments, concours, etc.

1 h.

(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

---

### CONFÉRENCES

---

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les  
matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être  
demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il  
faut présenter six certificats de conférences.

---

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté  
de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la  
Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-  
fient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté,  
statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre  
soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit  
ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

#### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de  
s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de  
caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'expo-  
sent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de  
suivre effectivement tous les cours.

---

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et  
Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées  
par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équi-  
valents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des  
diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

#### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (his-  
toire et procédure; personnes et famille, droits réels). — Droit ger-  
manique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Econo-  
mie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations, successions). — Droit  
germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institu-  
tions politiques de la Suisse. — Economie politique.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances.  
Droit romain (obligations). — Droit civil suisse (personnes et  
famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure  
civile). — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse.  
— Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions,  
etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure  
pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée (ou en  
3<sup>me</sup> année).

#### TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours  
général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). —  
Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>me</sup> partie.  
— Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits  
réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pé-  
nale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé.  
Législation civile comparée, 3<sup>me</sup> partie. — Droit public et adminis-  
tratif fédéral.

---

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la  
Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins  
par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique*  
obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

## FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Logo	48	Borel	48	Borel	48	Logo	48	Borel Meumann	48 49	Logo	48
8 à 9	Borel Moriaud	49 48	Borel Moriaud	49 48	Borel Moriaud	49 48	Moriaud Logo	49 48	Borel Rappard Martin Meumann	49 17 48 44	de Claparède Rappard	49 17
9 à 10	Moriaud Martin	49 48	Moriaud Martin	49 48	Moriaud Martin Meumann	49 48 17	Moriaud Martin	49 48	Borel Martin Baumgarten	49 48 44	de Claparède Martin Baumgarten	49 48 44
10 à 11	Moriaud Mégevand Fazy	50 M.J. 48 48	Moriaud Martin de Claparède	50 48 49	Moriaud Gautier Meumann	49 48 17	Meumann Moriaud Baumgarten	49 50 44	Borgeaud Fazy Meumann	49 48 17	Borgeaud Fazy Meumann Pittard	49 48 17 44
11 à 12	de Claparède Gautier	49 48	de Claparède Gautier	49 48	Milhaud Gautier Meumann	30 48 44	Milhaud Meumann	30 44	Milhaud Meumann Logo	30 44 48	Gautier Meumann	48 49

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Grodensky	17	Grodensky	17	Grodensky	17	Grodensky	17			Meumann	48
3 à 4	Aguiléra	17									Meumann	48
4 à 5							Borgeaud Milhaud Sottile	50 57 44	Caleb	44	Caleb	44
5 à 6			Baumgarten	48	Baumgarten	48	Borgeaud Sottile	50 44			Richard	48
6 à 7					Milhaud	48	Milhaud	57	Milhaud	30	Milhaud	57

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Introduction à l'Hexateuque.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse du livre de Daniel.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
Samedi, à 9 heures.	28.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la philosophie arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet, prof. ord.</b>	
<i>Dogmatique. — 1<sup>re</sup> partie: La personne et l'œuvre de Jésus-Christ.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Christianisme social (suite).</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie (suite).</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	29.
<i>Séminaire de dogmatique.</i>	1 h.
Mercredi, 5 heures.	29.
<i>Séminaire de christianisme social.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.

	Salle
<b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Le christianisme au XVI<sup>e</sup> siècle : Réformation et contre-réformation.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h.; jeudi et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Le christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	29.
<b>M. Jules Breitenstein, prof. ord.</b>	
<i>Exégèse de l'Épître aux Galates.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Théologie du Nouveau Testament (suite du cours du premier semestre).</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du Texte et du Canon.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
<i>Grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	29.
<i>Séminaire de Nouveau Testament.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
<b>M. Ernest Rochat, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la théologie contemporaine : la théologie allemande (suite du cours d'hiver).</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. Louis Bard, prof. ord.</b>	
<i>Homilétique.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Morale sociale</i> : Le mariage et la famille.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Les principes de la morale évangélique.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	28.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde. Les tentatives de réforme religieuse et sociale (en dehors du bouddhisme).	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	47.
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes choisis.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.

**EXERCICES DE PRÉDICATION**  
Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Charles Genequand</b> , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale du IV<sup>e</sup> Evangile.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	28.
<b>M. Albert Kohler</b> , pasteur.	
<i>Méthode de l'histoire.</i> — Critique externe.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Charles Muller</b> , pasteur, lic. en droit.	
<i>Droit usuel.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	28.
<i>Education physico-psychique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	29.
<b>M. William Poulin</b> , pasteur.	
<i>Etude pratique de l'épître aux Hébreux.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	29.

### Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### Plan d'Etudes.

#### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

#### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

#### D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes.

B. Histoire.

C. Philosophie.



## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jéudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Gaillard Fulliquet	28 29	Fulliquet	28	Gaillard	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Choisy Breitenstein	28 29	Breitenstein	28	Montet Breitenstein	28 29
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Fulliquet Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Choisy	28	Bard Gaillard	28 29	Choisy Montet	28 29
11 à 12	Montet Choisy	28 29	Montet	28	Montet Oltramare	28 29	Gaillard	28	Bard	28	Montet Oltramare	28 17
2 à 3	Breitenstein	29	Breitenstein	29					Breitenstein	29		
3 à 4					Oltramare	17			Choisy	29		
4 à 5	Genequand	28										
5 à 6	Poulin	29	Breitenstein	29	Fulliquet	29			Fulliquet Muller	29 28		
6 à 7									Muller	29		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr HECTOR CRISTIANI, Doyen.

- M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.  
*Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.* 6 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 6 h.; samedi, de 5 à 7 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.  
*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Systèmes, organes et appareils. Histologie topographique. 3 h.  
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. Méd.
- Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie : Embryologie comparée et humaine. Systèmes, organes et appareils. Embryologie topographique. 3 h.  
 Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.
- Stomatologie normale et pathologique.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*  
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 11 h., et mardi, de 2 à 4 heures. Ec. Méd.

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.  
*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
 [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

- M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Fonctions de relation* (système musculaire, système nerveux, organes des sens). 6 h.  
 Mardi, de 4 à 6 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.
- Exercices pratiques dans le laboratoire.* 6 h.  
 Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern**, prof. extr.  
*Chimie physiologique.* 2 h.  
 (Ce cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.)

- M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.  
*Anatomie pathologique spéciale.* 3 h.  
 Lundi, jeudi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.<sup>4</sup>
- Cours des tumeurs.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Inst. path.
- Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.  
 Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.
- Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 2 à 6 heures. Inst. path.

M. le Dr **X.**  
*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à midi. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  
 Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

<sup>4</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h.  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 10 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Hôp. Cant.  
*Exercices pratiques de technique clinique chirurgicale et de séméiologie élémentaires* (cours propédeutique, avec le concours de chefs de clinique). 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.  
*Cours pratique d'endoscopie* (rectum, vessie, œsophage), avec le concours d'un chef de clinique. 1 h.  
 [Nombre limité de participants.]  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.  
*Stage clinique* (pour médecins).  
 Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup>  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
 Samedi, de 8 à 10 heures du matin. Clin. obst. et gyn.  
*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Cours pratique de cystoscopie.* 1 h.  
 Lundi, à 9 heures. Clin. obst. et gyn.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.  
*Pathologie interne et clinique infantile.* 3 h.  
 Mardi, à 5 h. ; vendredi, de 2 à 4 heures. Clin. inf.<sup>2</sup>

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.  
*Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.* 4 h.  
 Lundi et mercredi, de 5 à 7 heures. Clin. ophtalm.<sup>3</sup>  
*Stage clinique et policlinique* pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Gluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.  
*Clinique psychiatrique.* 2 h.  
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'aliénés<sup>1</sup>.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.  
*Affections organiques du système nerveux, central et périphérique.* 2 h.  
 Mardi, à 3 heures, et samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.  
*Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.* 3 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Hôp. Cant.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique.* 4 h.  
 Lundi et mardi, à 4 heures. Ec. Méd.  
 Vendredi, à 5 et 6 heures. Hôp. Cant.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.  
*Stage de thérapeutique clinique.* Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  
 Tous les jours. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 6 heures. Policlinique.  
*Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Médecine opératoire.* 6 h.  
 Lundi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 heures. Ec. de Méd.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

<sup>1</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique gynécologique et obstétricale.* — Cours de  
 policlinique gynécologique et obstétricale. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).  
*Séances d'un mois* (participants limités à 2 par mois).
- M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique.* 4 h.  
 Lundi et mercredi, de 5 à 7 heures. Pol. oto-laryngol.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale et déontologie médicale.* — Cours théo-  
 rique et pratique. Autopsies par les élèves se-  
 lon matériel. Rédaction de rapports médicaux-  
 légaux. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
- Déontologie médicale.* — Des rapports des médecins  
 entre eux. Devoirs des médecins. Secret pro-  
 fessionnel. Médecins et assurances. 4 h.  
 Mercredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.
- Recherches spéciales.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Bactériologie.* 2 h.  
 Jeudi et samedi, à 4 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.
- Hygiène.* [A lieu pendant le semestre d'hiver.]  
*Travaux pratiques de bactériologie.* (Distribution du  
 matériel et Conférences, jeudi et samedi, de  
 5 à 7 heures).  
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.
- Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Inst. d'hyg. et de bactér.  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.  
*Leçons de clinique médicale propédeutique, théorique et  
 pratique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Victor Demole**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie générale.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Univ., salle 17.
- Leçons anatomo-cliniques.* 1 h.  
 Mercredi, à 4 heures. Asile Bel-Air.
- M. le Dr **Pierre Gautier**, privat-docent de médecine interne.  
*Les maladies infectieuses.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmol.  
*Cours pratique sur les blessures de l'œil et de ses annexes  
 au point de vue des accidents de travail.* 1 h.  
 Mardi, à 4 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Cours de gynécologie opératoire.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 6 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Pierre Besse**.  
*Physiothérapie théorique.* 1 h.  
 Jeudi, à 8 h. 1/2 du soir. Maternité.
- Physiothérapie pratique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Albert Bétrix**.  
*Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Rue Prévost-Martin, 28.

- M. le Dr **Philippe Bourdillon.**  
*Alimentation des enfants du premier âge.*  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) 1 h.  
 Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard.**  
*Les problèmes de la fécondation.*  
 Samedi, à 4 heures. 1 h.  
 Ec. Méd.
- M. le Dr **Augustin Collomb.**  
*Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clin.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**  
*Introduction à l'étude de l'histoire de la médecine : La  
 médecine et les religions.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Institut. path.
- Conférence sur les écrits de Galien.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.
- Conférence sur l'histoire de la syphilis.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.
- M. le Dr **Charles Du Bois.**  
*Radiothérapie théorique et pratique.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Clin. dermat. Hôp. Cant.
- M. le Dr **René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Stoyan Kresteff.**  
*Cours technique d'oto-rhino-laryngologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 1 h. 1/2  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Mais. Enf. Malad.,  
 rue Gourgas.

- M. le Dr **Rista Mitkovitch.**  
*Tuberculose. — Formes cliniques. Tuberculinothérapie.  
 Prophylaxie.* 1 h.  
 Lundi, à 5 heures. Hôp. Cant.
- Médecine de guerre. — Maladies infectieuses. Sérothé-  
 rapie. Typhus exanthématique.* 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- Hygiène des intellectuels. — Tempérament. Surmenage.  
 Neurasthénie.* 1 h.  
 Samedi, à 5 heures. 44.
- M. le Dr **François Naville.**  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système  
 nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Charles Perrier.**  
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections  
 chirurgicales des voies génito-urinaires (Explora-  
 ration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et  
 cystoscopie, etc.).* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Théodore Reh.**  
*Pratique des maladies des enfants.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**  
*Goutte et rhumatismes chroniques.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.
- M. le Dr **Emile Thomas.**  
*Conférence de pathologie interne. Questions d'examen.* 1 h.  
 Samedi, à 6 heures. Inst. pathol.
- M. le Dr **Charles Waegli.**  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Maternité.

**Conditions d'immatriculation.**

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la  
 Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une  
 des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\* \* \*

*N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :*

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉRAIX, place du Port, 1 (heures de réception : 2-3 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>er</sup> semestre (hiver) : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>me</sup> semestre (été) : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.**

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I.

4<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

TROISIÈME ANNÉE

5<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

6<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. —

Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS : Première partie du doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et policlinique oto-rhino-laryngologique. — Policlinique médicale.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement spécial (en vente à l'Université).

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Policlinique.  
P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.		
8 à 9	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.
	Askanazy	I.P.			Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Beuttner	Cl. obst.
	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.			Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.
9 à 10	Beuttner	Cl. obst.	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Askanazy	I.P.
											Beuttner	Cl. obst.
											Long	H.C.
											Naville	H.C.
9-10 1/2	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Eternod	E.M.			Wiki	E.M.
							Battelli	E.M.			Veyrassat	Pol.
10 1/2-12	X.	H.C.	X.	H.C.	X.	H.C.	X.	H.C.	X.	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Eternod	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.
							Battelli	E.M.			Wiki	E.M.
											Veyrassat	Pol.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2 à 3	Askanazy	I.P.			R. Weber	A.A.	Askanazy	I.P.	D'Espine	Cl. inf.	Askanazy	I.P.
	Mégevand	M.J.			Mégevand	M.J.			Mégevand	M.J.		
3 à 4	Askanazy	I.P.	Long	H.C.	R. Weber	A.A.	Askanazy	I.P.	D'Espine	Cl. inf.	Askanazy	I.P.
			de Seigneux	Mat.					de Seigneux	Mat.		
			Béatrix	Mat.								
4 à 5			Battelli	E.M.	X.	H.C.	Cristiani	I.H.			Cristiani	I.H.
	Mayor	E.M.	Mayor	E.M.	Demole	A. A.					Bujard	E.M.
			Gourfein-Welt	Cl. opht.							DuBois	H.C.
			Béatrix	Mat.								
5 à 6	D. Gourfein	Cl. ophtal.	Battelli	E.M.	X.	H.C.	Demole	U. 17	Mayor	H.C.	J.-A. Weber	E.M.
	Veyrassat	Pol.	D'Espine	Cl. inf.	D. Gourfein	Cl. ophtal.	Collomb	Cl.	Veyrassat	E.M.		
	Pugnat	Pol. oto.	Wägeli	Mat.	Veyrassat	E.M.					Mitkovitch	U. 14
	Mitkovitch	H.C.			Pugnat	Pol. oto.						
					Mitkovitch	E.M.						
6 à 7	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.	Demole	U. 17	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.
	D. Gourfein	Cl. ophtal.			D. Gourfein	Cl. ophtal.	Collomb	Cl.	Beuttner	Cl. obst.		
			Humbert	Pol.					Mayor	H.C.	Audeoud	Pol.
	Veyrassat	E.M.			Veyrassat	E.M.			Humbert	Pol.	Thomas	I.P.
	Pugnat	Pol. oto.			Pugnat	Pol. oto.			Veyrassat	E.M.		
	Aubert	Mat.										
8 à 9							Besse	Mat.				

## INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*  
*Exercices pratiques.* 14 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 2 à 5 h. ;  
samedi, de 2 à 4 heures.  
*Cours théorique.* 1 h.  
Samedi, à 4 heures.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Policlinique dentaire.* 12 h.  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,  
de 8 à 10 heures.  
*Art dentaire théorique et hygiène dentaire.* 1 h.  
Mardi, à 7 heures.  
*Orthodontie.* 1 h.  
Vendredi, à 7 heures.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique de prothèse.* 7 h.  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h. ;  
mardi, de 8 à 10 heures.  
*Cours théorique de prothèse.* 1 h.  
Jeudi, à 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures.

M. **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Couronnes et appareils à pont :*  
*Clinique.* 5 h.  
Lundi et mercredi, de 5 à 7 h. ; vendredi, à 5 h.  
*Cours théorique.* 1 h.  
Vendredi, à 6 heures.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord. à l'Université.  
*Pathologie et thérapeutique spéciales de la cavité buccale ; histologie pathologique des tissus dentaires.* 1 h.  
Mardi, à 11 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Anesthésies.* 3 h.  
Mercredi et samedi, de 8 à 9 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>.  
*Chirurgie générale.* 1 h.  
Samedi, à 10 heures.  
*Bactériologie.* 1 h.  
Samedi, à 9 heures.

M. le Dr **Charles Wartmann**, profes<sup>r</sup> à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie (pour dentistes).* 2 h.  
Mercredi et jeudi, à 11 heures.  
*Oto-rhino-laryngologie.* 1 h.  
Consultation. présentation de malades dont l'affection est d'origine dentaire ou dont l'affection a une répercussion sur l'appareil buccodentaire.  
Samedi, à 11 heures.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ; le mardi, jeudi et samedi, de 2 à 6 heures ; le lundi, mercredi et vendredi, de 2 à 7 heures.

### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 76).

### Plan des Etudes dentaires.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

#### A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

*1<sup>er</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

*2<sup>me</sup> Semestre* : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

**EXAMENS** : *Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.*

#### B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

##### DEUXIÈME ANNÉE

*3<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale. — Stomatologie normale (1<sup>re</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

*4<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale. — Stomatologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

**EXAMENS** : *Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.*

#### C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

##### TROISIÈME ANNÉE

*5<sup>me</sup> Semestre* : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires. — Couronnes et travaux à ponts.

*6<sup>me</sup> Semestre* : Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et travaux à ponts. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

##### QUATRIÈME ANNÉE

*7<sup>me</sup> Semestre* : Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et travaux à ponts.

*8<sup>me</sup> Semestre* : Même programme que pour le semestre précédent.

**EXAMENS** : *Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.*

*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

**RAOUL GAUTIER.**

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, 31 janvier 1920.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique :*

**J. MUSSARD.**

# INSTITUT DENTAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin
8 à 9 <sup>1/2</sup>			Julliard			Julliard
9 à 10	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet Julliard
10 à 11						Julliard
11 à 12		Eternod    Ec. Méd.	Wartmann	Wartmann		Wartmann
2 à 3	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
3 à 4	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
4 à 5	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
5 à 6	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	
6 à 7	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1920 à 1924.

---

## UNIVERSITÉ

---

**Prix fondés par Henri Disdier.**

---

**Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).**

1000 fr. — Sujet : *La psychologie de Plotin.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

---

**Prix d'Histoire (dit Prix Ador).**

1000 fr. — Sujet : *Henri de Rohan, d'après les dernières publications, notamment celle de M. Rott sur l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse.*

Le prix sera décerné en juin 1921.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

---

**Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).**

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Ce prix sera décerné en juin 1920.

---

2000 fr. — Sujet : *Des caractères de la morale grecque.*

Le prix sera décerné en juin 1924.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

#### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1923, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

#### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

## FACULTÉ DES SCIENCES

#### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1921, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1920, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1923, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1921, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

---

### Fonds Ernest Solvay

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1.000. —.

---

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1920, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

---

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les profes-

seurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

---

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1921, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

---

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1921, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cing cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1920.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1921, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1920.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

---

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1920, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1922, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1921.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1920, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'état actuel de la critique du livre de Zacharie.*

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1920, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

### Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1921, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La morale de Höfding.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.



## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1920, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1921, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*La perméabilité méningée normale et pathologique.*

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches sur les désordres consécutifs à la rétention urinaire chez l'homme.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé. Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1920, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1921, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1921. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

Raoul GAUTIER, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 40 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : **à 6 fr. pour les étudiants et à 8 fr. pour les auditeurs.**

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 50 francs ;
- Pour le grade de licencié, 100 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;
- Pour le grade de docteur, 200 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année

universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. — ROBERT HARVEY (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
24. — PAUL DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. — ADRIEN LACHENAL (1919), pour prix dans les Facultés de Droit et des Sciences Economiques et Sociales.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

---

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

---

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton  
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

---

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.

2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée (jusqu'à nouvel avis), à l'Office central des Etrangers, au Département fédéral de Police à Berne, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

---

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

---

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. MUSSARD, Jules, Conseiller d'Etat, *président*.

SEITZ, Charles, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

PITTARD, Eugène, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, sauf le samedi.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée l'après-midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, La Rivolette, Troinex.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 41. *Strasbourg*
- Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14. *Geneve, Louis-E. Prevost*
- Baumgarten, Arthur, rue de l'Athénée, 15.
- Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
- Bohnenblust, Gottfried, Genève. *av. des Vallées, 1.*
- Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9-11.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4. *Geneve, Place de la*
- Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
- Briner, Emile, rue de la Cité, 20.
- Cailler, Charles, Cologny.
- Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Louis-Frédéric, rue Töpffer, 15.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.
- Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
- De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
- Gautier, Alfred, Genthod.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, Observatoire.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
- Grandjean, Frank, boulevard des Philosophes, 18.
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

*Est Baumgarten  
D'Espine  
de la Chapelle  
Herrin  
Kaufmann  
Laskowski  
Lendner  
Logoz  
Long  
Malche  
Martin  
Maurin  
Meyrand  
Millet  
Moriand  
Muret  
Naville  
Nicole  
Oltremare  
Pictet  
Pittard  
Prevost  
Pugnat  
Rappard  
Reverdin  
Richard  
Ritter  
Rochat  
Rosier  
Sarasin  
Schidlof  
de Seigneux  
Seitz  
Stern  
Toendury  
Veyrassat  
Weber  
Weber  
Wenger  
Werner  
Wiki  
Wuarin*

- MM. Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
- Guyenot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
- Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
- Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
- Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.
- Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
- Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
- Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
- Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.
- Long, Edouard, Corratierie, 18.
- Malche, Albert, route de Frontenex, 66.
- Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
- Martin, Victor, Bachet de Pesay.
- Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
- Mégevand, Louis, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
- Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
- Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
- Moutet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
- Moriand, Paul, place Claparède, 7.
- Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
- Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
- Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
- Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.
- Oltremare, Hugues, quai des Bergues, 27.
- Oltremare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
- Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
- Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
- Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
- Pugnat, Amédée, rue Töpffer, 11 bis.
- Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
- Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.
- Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
- Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
- Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3. *Maurice Rogh  
16 30 Chem 62*
- Rochat, Ernest, rue des Granges, 5.
- Rosier, William, chemin des Crêts, Petit-Saconnex.
- Sarasin, Charles, Cité, 22.
- Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
- de Seigneux, Raoul, villa Les Iris, Conches.
- Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
- M<sup>lle</sup> Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.
- MM. Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.
- Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.
- Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
- Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
- Wenger, Paul, rue Cavour, 9.
- Werner, Charles, route de Florissant, 4.
- Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
- Wuarin, Louis, La Chénaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

*Mix  
Wenger  
Wiki  
Wuarin  
65  
80  
Stern  
Wuarin  
Waller*

Romanes 12  
romanes

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM<sup>9</sup> Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
- Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
- Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
- Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
- Pfäeffli, François, place Neuve, 2.
- Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aguiléra, M., boulevard des Philosophes, 23.
- Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.
- Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.
- Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
- Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.
- Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.
- Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
- Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.
- Besse, Pierre, avenue de la Roseraie, 40.
- Béatrix, Albert, place du Port, 1.
- Bonnet, Joseph, rue A.-Carteret, 29.
- Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
- Briquet, John, la Console, route de Lausanne.
- Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
- Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.
- Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.
- Chaix, André, route de Chêne, 18.
- Chaskelis, Paul, Genève.
- Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4. *Cornisley*
- Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.
- Cramer, Alec, Corralerie, 18.
- Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.
- Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
- Demole, Victor, Asile de Bel-Air.
- Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
- DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
- Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33.
- Fleury, Georges, Le Moissez, ch. de la Garance, Grange-Canal. *Flourmy*
- Gautier, Pierre, Tranchées de Rive, 3.
- Genequand, Charles, presbytère de Versoix.
- M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
- MM. Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.
- Hassler, Otto, ch. de la Solitude, Petit-Lancy.
- Hochreutliner, Bénédict-P.-G., rue Saint-Victor, 40. *Justin*
- Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
- Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.
- Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.
- Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.

- MM. Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15. *Martin, Paul-L...*
- Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
- Mercier, Alfred, rue de Candolle, 24.
- Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
- Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
- Mitkovitch, Rista, boulevard des Philosophes, 14.
- Morel, Ferdinand, rue du Puits-Saint-Pierre, 4.
- Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.
- Naville, François, rue de Candolle, 24.
- Nicole, Georges, rue de Lausanne, 117, Sécheron.
- ~~Oltmann, André, rue Carleret, 30.~~
- Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
- Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.
- Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
- Poulin, William, chemin de la Tour de Champel.
- Prival, ~~Edouard~~, chemin de Roches, 2. *Prival*
- Reb, Théodore, rue de Hollande, 10.
- Reinhard, Max, Florissant, 72.
- Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.
- Revilliod, Pierre, avenue de la Forêt, 1.
- Richard, Albert, Corralerie, 24.
- Rœthlisberger, Paul, rue Tœpffer, 17.
- Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.
- M<sup>me</sup> Rogovine, Eugénie, boulevard Carl-Vogt, 37.
- MM. Ronjat, Jules, chemin des Chênes, 9, Servette.
- Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
- Sabot, René-Charles, Florissant, 184, Conches.
- Sechehayé, Albert, avenue Paul-Chaix, Chêne.
- Sottile, Antoine, La Plata, Conches.
- Thomas, Emile, rue de Candolle, 18.
- Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
- Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.
- Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets.
- Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
- Widmer, Johannès, boulevard des Tranchées, 10.
- Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 16.
- Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, rue Bergalonne, 4.

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.  
M. Becchio, Pierre, Ec. de Médecine.  
M<sup>me</sup> Chollet, Hélène, Inst. patholog.  
M<sup>me</sup> Coburger, Rose, Maternité.  
M. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.  
M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile et ophtalmologique.

MM. Pianca, Joseph, Policlinique.  
Arlaud, Séraphin, Morgue judiciaire.  
Perey, Henri, Institut d'Hygiène.  
M<sup>me</sup> Margot, Julia, Inst. Dentaire.

**ADJONCTIONS ET CORRECTIONS**

AU

**PROGRAMME DES COURS DE L'UNIVERSITÉ**

DU SEMESTRE D'ÉTÉ 1920

**FACULTÉ DES LETTRES**

1. M. **Pierre Bovet**, prof. ord.

*Science de l'éducation.* — L'activité naturelle des enfants et sa valeur éducative.

2 h.

Mercredi et vendredi, à 6 heures.

Salle 45.

*Conférence.* — Travaux d'étudiants en relation avec le cours. Bibliographie.

2 h.

Mardi, de 9 à 11 heures.

Salle 57.

N. B. — Les cours de M. le prof. Bovet remplaceront ce semestre ceux de M. le prof. Malche, en congé.

2. Les jours et heures des cours de M. **Ch. Baudouin**, privat-docent, ont été fixés comme suit :

*Les lois de la suggestion*, samedi, à 11 heures, salle 45.

*Psychanalyse du symbolisme*, samedi, à 4 heures, salle 45.

**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

1. Pour les cours de Pédagogie, voir ci-dessus.

2. Le cours de *Statistique générale* de M. le prof. **Hersch** aura lieu le *lundi*, à 10 heures et non le jeudi à 8 heures. La seconde heure reste fixée au samedi, 11 heures.

Tournez, s. v. p.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

1. M. le D<sup>r</sup> **Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Quelques questions de chirurgie de guerre.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
2. M. le D<sup>r</sup> **Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Les psychonévroses.* 1 h.  
Vendredi, à 6 heures. Hôp. Cant.
3. M. le D<sup>r</sup> **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.  
*Affections chirurgicales de l'abdomen.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)

### S E M E S T R E D' E T E 1920.

**Cours pratique et théorique de diagnostic et thérapeutique cardiovasculaires, pour étudiants de dernière année et médecins.**

**M E R C R E D I de 6-7 Polyclinique de Médecine.**

**Dr. P I E R R E S C H R U M P F.**

**Privat-docent de Médecine.**